

DECISION n° 2025-03

Portant sur l'installation de
l'électricité dans le cabanon
pétanque
SDEM

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'installer l'électricité dans le chalet des pétanqueurs,

Après analyse des offres présentées par les sociétés SDEM, BATELEC et OELEC,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de la société SDEM, pour l'installation de l'électricité dans le cabanon des pétanqueurs, pour un montant de 1065,97€ HT, soit **1279,16€ TTC**.

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur Ludovic ROULET, société SDEM,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 29/02/2025
Le Maire

Emmanuel DUMENIL



Mairie de Rochecorbon
37210